



AUTORISATION DE CONDUITE - PALANS AVEC UTILISATION DES ACCESSOIRES D'ÉLINGAGE

Manutention Levage



DURÉE

7 heures /
1 jour



INTERVENANT

Formateur expert en manutention et levage selon la recommandation R423



NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum 8

PRÉ-REQUIS

- Être obligatoirement muni des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : casques, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée par ses activités à effectuer la manutention et le déplacement de charges au moyen de palans

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Conduire des potences orientables en apprenant les règles de conduite, la réglementation en vigueur, les règles de sécurité dans l'entreprise et les techniques de prise, transfert, dépose de charges diverses qui permettront de maîtriser les palans dans le respect des charges élinguées

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, exposés interactifs, échanges, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Pratique sur palans de l'entreprise avec mise à disposition de charges à manutentionner et de différents types d'élingues

Mise à disposition par l'entreprise d'une zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation

ÉVALUATION & VALIDATION

Une évaluation écrite de type QCM sera réalisée pour la partie théorique, une évaluation pour la partie pratique sera également réalisée

La modalité d'évaluation se fait selon la recommandation R423

Certificat de réalisation avec avis d'aptitude à la conduite en sécurité

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CONTENU DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

LA LÉGISLATION :

Décret 98.1084 du 02 décembre 1998

Recommandation CNAMTS R.423

THÉORIE APPAREIL DE LEVAGE :

Le rôle et les responsabilités de l'utilisateur

Les responsabilités civiles et pénales

Consignes de prise et fin de poste

Les organes de sécurité obligatoires

Les interdictions formelles

Les consignes générales de sécurité

Connaissance de son environnement de travail

Les phases d'un bon levage

L'étiquetage et les pictogrammes de sécurité (si besoin)

Consignes en cas d'accident, incident ou incendie

THÉORIE ÉLINGAGE :

Réglementation d'emploi des élingues

LES DÉFINITIONS :

Charge maximale d'utilisation

Force de rupture

Résistance à la rupture minimale

Charge d'épreuve

Facteur de mode d'élingage

TECHNIQUES D'ÉLINGAGE :

Critère de choix des élingues

Influence de l'angle en élingage

Évaluation de la charge à élingage

Les modes opératoires

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- Présentation des palans
- Respect des consignes : prise de poste
- Définitions et rôles des différents composants
- Étude et arrêt du balancement (direction et translation)
- Essais à vide, essais en charge
- Techniques d'élingage sur charges diverses
- Mise en pratique du vocabulaire et des gestes AFNOR
- Exercices réels aux différents postes de travail
- Respect des consignes / fin de poste
- Mise en évidence des points à risques (environnement)

ASPECT RÉGLEMENTAIRE

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire »

Article R4323-55 du code du Travail

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.